

# Centre Europe - Tiers Monde

Centre de recherches et de publications sur les relations entre le Tiers Monde et l'Europe

CETIM  
Rue Amat 6  
CH-1202 Genève  
Tél. +41 (0)22 731 59 63  
Fax +41 (0)22 731 91 52  
E-mail: [cetim@bluewin.ch](mailto:cetim@bluewin.ch)  
Site Web: [www.cetim.ch](http://www.cetim.ch)

**Conseil des droits de l'homme**  
Deuxième session  
**Cuba**  
18 septembre – 6 octobre 2006

## **Déclaration orale du CETIM**

Monsieur le Président,

Force est de constater que de nos jours, les pouvoirs et les « victoires » ont pour conséquences non seulement la disparition d'êtres humains, mais aussi la destruction des cultures et de l'environnement. L'imposition de l'embargo économique unilatéral par les Etats-Unis d'Amérique contre Cuba depuis 44 ans est un exemple éloquent<sup>1</sup> ?

En effet, cet embargo -injustifié et injustifiable- vise à infliger le maximum de souffrances au peuple cubain et s'attaque aux acquis sociaux réalisés par Cuba dans les domaines de l'éducation, de la recherche de la santé et de la culture. La performance de Cuba dans ces domaines est d'ailleurs reconnue par de nombreuses agences onusiennes (OMS, UNESCO et UNICEF entre autres). L'embargo met ainsi en péril la sécurité alimentaire, l'équilibre nutritionnel et l'état de santé de tout un peuple.

Selon le gouvernement cubain, les dommages économiques directs causés à Cuba par l'embargo depuis son instauration dépasseraient 70 milliards de dollars étasuniens<sup>2</sup>.

En outre, si l'imposition d'embargo constitue en soi un acte de guerre, les gouvernements successifs des Etats-Unis n'ont pas renoncé aux moyens militaires et autres pour renverser le régime en place à Cuba. D'ailleurs, l'obsession de la première puissance mondiale est allée jusqu'à consacrer 80 millions de dollars à cet effet, suite à l'annonce de l'hospitalisation de Fidel Castro en juillet dernier<sup>3</sup>. De ce fait, les autorités cubaines sont soumises à des pressions constantes et leur pays est en quelque sorte assiégié.

Il faut préciser que dans leur démarche, les Etats-Unis non seulement recourent aux mesures extraterritoriales, mais obligent d'autres Etats à suivre leur exemple, sous peine de menaces et sanctions.

Il faut également préciser que depuis 1992 l'Assemblée générale de l'ONU condamne systématiquement cet embargo avec une écrasante majorité de ses Etats membres<sup>4</sup>.

<sup>1</sup> Renforcé par les lois Toricelli (1992) et Helms-Burton (1996), puis par l'Administration Bush (2004).

<sup>2</sup> Cf. Rapport de Cuba au Secrétaire général des Nations Unies sur la résolution 56/9 de l'Assemblée générale (novembre 2002), « Nécessité de lever le blocus appliqué à Cuba ».

<sup>3</sup> [http://www.legrandsoir.info/article.php3?id\\_article=3857](http://www.legrandsoir.info/article.php3?id_article=3857)

Monsieur le Président,

Personne, ni aucun Etat n'est et ne devrait être au-dessus de la loi. Certes, les violations des droits humains persistent, à degré divers, dans tous les pays et Cuba ne fait pas exception à la règle.

Toutefois, il faut rappeler que l'emploi de deux poids et deux mesures dans le traitement de la situation des pays a abouti à la suppression de la Commission des droits de l'homme. Et il est surprenant de constater que le nouveau Conseil -qui a l'ambition de mettre en place l'examen périodique universel- n'a inscrit à l'ordre du jour de sa 2<sup>ème</sup> session que quelques pays.

Nous espérons cependant que le nouveau Conseil ne tombera pas dans les travers de l'ancienne Commission et que l'examen périodique universel sera guidé par le seul souci de l'application effective de *tous* les droits humains *partout* dans le monde.

---

<sup>4</sup> Cf. Entre autres la résolution intitulée « Nécessité de lever le blocus économique, commercial et financier imposé par les Etats-Unis d'Amérique contre Cuba », A/RES/60/12, adoptée le 8 novembre 2005 par 182 pour, 4 contre (Etats-Unis- Israël, Iles Marshals et Palau), 1 abstention (Micronésie) et 4 absents (El Salvador, Irak, Maroc et Nicaragua).